

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 septembre 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **11**

**SEANCE du 10 septembre 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2014/57**

**Objet : Signatures de promesses de vente – zone Hinter den Gaerten**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de signer les promesses de ventes suivantes :

- Avec Monsieur Jacqui BOEHLER et Madame Virginie SIMON épouse BOEHLER domiciliés au 3, Impasse de la Prairie à STILL (Bas-Rhin) concernant la parcelle au numéro provisoire 1/177 section 2, d'une superficie de cinq ares et six centiares (5,06 a) pour un montant HT de 48 491,67 € et de 58 190 € TTC ; un acompte de 14 547,50 € HT (17 457 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;
- Avec Monsieur Sébastien BOELHER domicilié au 21 rue du Général de Gaulle à WASSELONNE (Bas-Rhin), concernant la parcelle au numéro provisoire n° 8/177 section 2, d'une superficie de quatre ares et quatre vingt seize centiares (4,96 a) pour un montant HT de 47 533,33 € et de 57 040 € TTC ; un acompte de 4 260 € HT (17 112 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg ;

DECIDE de signer cette promesse de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée.

DECIDE de retirer la délibération du conseil municipal n° 2014/56 en date du 4 août 2014 et de la remplacer par les dispositions suivantes :

DECIDE de signer la promesse de vente avec Monsieur Jérémy SONNTAG et Madame Elodie NUSS domiciliés au 32 rue des Vergers à OSTHOFFEN (Bas-Rhin) concernant le lot 11 de l'annexe de la présente délibération, d'une superficie de six ares et cinquante et un centiares (6,51 a) pour un montant HT de 108 500 € et de 130 200 € TTC; un acompte de 32 550 € HT (39 060 € TTC) devra être versé dans le délai fixé dans l'avis des sommes à payer qui sera envoyé par la trésorerie générale trois semaines suivant la signature du présent acte et après transmission de celui-ci au Livre Foncier de Wintzenheim-Kochersberg.

DECIDE de signer cette promesse de vente en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 septembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 11 septembre 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 septembre 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **11**

**SEANCE du 10 septembre 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2014/58**

**Objet : Ventes de terrains par la commune – zone Hinter den Gaerten**

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/32 du 4 avril 2014 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels immobiliers ;

Vu les délibérations du conseil municipal n° 2014/26 du 28 mars 2014, n° 2014/37 du 25 avril 2014, n° 2014/51 du 6 juin 2014 permettant la signature de promesses de vente et notamment pour les lots 9, 10, 12 et 18 ;

Considérant que la propriétaire du lot 19 souhaite récupérer vingt deux centiares pour agrandir sa surface constructible ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré, et Madame Caroline WANNINGER étant sortie de la salle, et à l'unanimité des présents :

DECIDE de vendre en la forme authentique prévue par la délibération du conseil municipal n° 2014/32 en date du 4 avril 2014 susmentionnée les parcelles au numéro provisoire suivantes :

- Section 2 n° 8/177 d'une superficie de quatre ares et quatre vingt seize centiares (4,96 a) pour un montant HT de 106 245,83 € et 127 495 € TTC à Monsieur Jauffrey WANNINGER et Madame Caroline CAGNON épouse WANNINGER domiciliés au 3 rue Principale à WINTZENHEIM-KOCHERSBERG (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 10/177 d'une superficie de six ares et vingt sept centiares (6,27 a) pour un montant HT de 104 500 € et 125 400 € TTC à Monsieur Julien GARCIA et Madame Alice HETZEL domiciliés au 4, rue du Calvaire à KUTTOLSHEIM (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 12/177 d'une superficie de quatre ares et soixante centiares (4,60 a) pour un montant HT de 72 833,33 € et de 87 400 € TTC à Monsieur Sébastien BIDAUD et Madame

Anne-Claire PHILIPPON épouse BIDAUD domiciliés au 27 rue de Hoenheim à NIEDERHAUSBERGEN (Bas-Rhin) ;

- Section 2 n° 19/177 d'une superficie de quatre ares et neuf centiares (4,09 a) pour un montant HT de 38 173,33 € et 45 808 € TTC et section 17 n° 1/15 d'une superficie de neuf centiares (0,09 a) pour un montant HT de 375 € et 450 € TTC à Monsieur Marcel HUGEL et Madame Christelle MARTENOT épouse HUGEL domiciliés au 3, impasse des Moissonneurs à TRAENHEIM (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 20/177 d'une superficie de vingt deux centiares (0,22 a) pour un montant HT de 2 200 € et de 2 640 € TTC à Madame Martine LOOS épouse SCHMITTBUHL domiciliée au 15 clos des Vergers à MITTELHAUSBERGEN (Bas-Rhin) ;
- Section 2 n° 18/177 d'une superficie de trois ares et soixante cinq centiares (3,65 a) pour un montant HT de 69 958,33 et 83 950 € TTC, section 17 n° 2/15 d'une superficie de quatre vingt quatre centiares (0,84 a) pour un montant HT de 3500 € et 4200 € TTC, et section 17 n° 3/14 d'une superficie de deux centiares (0,02 a) pour un montant HT de 83,33 € et 100 € TTC à Madame Stéphanie MENON et Monsieur Laurent GRADT, domiciliés au 2, impasse des Quatre Vents 67 117 QUATZENHEIM (Bas-Rhin).

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 septembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 11 septembre 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 septembre 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **11**

**SEANCE du 10 septembre 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2014/59**

**Objet : Création de poste**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant que la secrétaire de mairie actuelle a informé qu'elle recherchait un autre poste ; qu'il faut donc créer un poste, le grade et le nombre d'heures étant différents ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de créer un poste de secrétaire de mairie à 22/35<sup>ème</sup> où seront acceptées les candidatures correspondants au grade et au statut suivants :

- Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe ;
- Rédacteur ;
- Rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe ;
- Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- Fonctionnaires ;
- Non titulaires.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 septembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 11 septembre 2014.

Le Maire  
Alain NORTH

Département  
du Bas-Rhin

**COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG**

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 2 septembre 2014

Conseillers  
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas MOLINA

Conseillers présents : **11**

**SEANCE du 10 septembre 2014**

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Christian HUBER, Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Néant.

Procuration : Néant.

**Délibération n° 2014/60**

**Objet : Régime des aides à l'électrification rurale**

Vu le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale et notamment son article 2 I ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DEMANDE le maintien de la totalité du périmètre de la commune de Wintzenheim-Kochersberg en régime urbain d'électrification conformément à l'article 2 I du décret sus-mentionné ;

AUTORISE le maire à demander au préfet de soustraire la commune, en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 10 septembre 2014.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 11 septembre 2014.

Le Maire  
Alain NORTH